

# LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX

## WE-FI043

**1/2 jour**  
(3,3 h)

- Cas pratiques
- Support pédagogique
- Quiz d'évaluation finale

Tarif : **130 € HT**

**SPÉCIALISATION**

### OBJECTIFS :

- Établir la cartographie des risques clients, des risques sur les modalités des transactions, permettant l'évaluation, la vigilance et la gestion du risque. Anticiper les contrôles de la DDPP (DGCCRF). Respecter son obligation de formation (dirigeants et collaborateurs) sur cette législation

### NIVEAU & PUBLIC :

Dirigeants et collaborateurs transactionnaires

*Prérequis* : aucun

### MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Vidéo projecteur, paper-board  
*Effectif maximum* : 50

### INTERVENANT(S) :

*Formateur* : **Expert en évaluations immobilières**

*Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM*

 Programme accessible aux personnes en situation de handicap

## PROGRAMME

### INTRODUCTION

- Accueil + présentation du cours et des objectifs pédagogiques

### I – LA FRAUDE FISCALE & SOCIALE

- Le coût

### II – QU'EST-CE QUE LE BLANCHIMENT ?

- Définition
- Son mécanisme

### III – LA FRAUDE FISCALE

- Les 16 indicateurs

### IV – LES PRINCIPALES QUESTIONS POSÉES SUR LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT

- Cette formation est-elle obligatoire ?
- L'agent immobilier est-il concerné par cette législation ?
- Quelles activités immobilières sont concernées ?
- L'agent immobilier et le financement de son acquéreur
- Le collaborateur salarié peut-il être sanctionné par la Commission Nationale des Sanctions ?
- L'agent commercial peut-il être sanctionné par la Commission Nationale des Sanctions ?

### V – TRACFIN

- Son rôle
- Ses missions
- Ses pouvoirs

### VI – LES OBLIGATIONS DE VIGILANCE

- Les 3 niveaux de risque

### VII – LA DÉCOUVERTE CLIENTS VENDEURS ACQUÉREURS

- Les différentes fiches clients à adapter
- Les documents à demander
- Exemples d'indicateurs de vigilance
- Les sites internet à consulter
- L'obligation de mettre fin à la relation d'affaire
- L'origine des fonds
- L'obligation de conservation des documents

### VIII – QU'EST-CE QUE LE SOUPÇON ?

- Définition

### IX – LE DÉCLARANT ET LE CORRESPONDANT

- Qui ?
- Comment déclarer une opération douteuse ?
- La protection du déclarant
- Comment sont traitées les déclarations de soupçon par TRACFIN ?

### X – LA COMMISSION NATIONALE DE SANCTIONS CNS

- Son rôle
- Les sanctions
- Exemples de manquements

### SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

### TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT